

SDP HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 913 000 euros
Siège social : 9 rue Louis Martin, 77400 THORIGNY-SUR-MARNE
910 400 605 RCS MEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 16 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 16 décembre,
A 14 heures,

Les associés de la Société SDP HOLDING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 9 rue Louis Martin 77400 THORIGNY-SUR-MARNE, sur convocation faite par courrier simple remis en main propre à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Estefanio DOS PRAZERES, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Sandra DOS PRAZERES est désignée comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'une Directrice Générale,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

SDP
SDP

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme à compter de ce jour en qualité de Directrice Générale et sans limitation de durée :

Madame Sandra DOS PRAZERES née DA CUNHA

Née à BOBIGNY (93) le 02 mars 1978

De nationalité française

Demeurant 23 avenue des caves d'Avron, 93360 NEUILLY PLAISANCE.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Sandra DOS PRAZERES disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Sandra DOS PRAZERES aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

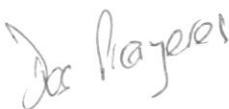
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Estefanio DOS PRAZERES



Le secrétaire
Sandra DOS PRAZERES

